



Plus de 130 applications pédagogiques virtualisées au sein d'une architecture multi-domaine

Enjeux :

Faciliter l'usage des logiciels pédagogiques au sein des 13 collèges du département

Solution :

> AppliDis Fusion

Bénéfices :

- > Simplification des accès aux applications
- > Intégration aisée dans une infrastructure multi-domaine
- > Compatibilité avec les annuaires OpenLDAP et SCRIBE
- > Visibilité continue sur l'utilisation des ressources



La simplicité d'usage et de prise en main de la solution AppliDis a facilité l'utilisation des logiciels pédagogiques au sein des 13 collèges Lozériens. La compatibilité de la solution avec notre infrastructure spécifique, et notamment notre annuaire OpenLDAP, a été un point décisif dans notre choix.

Cyril Branci

Responsable Micro Bureautique



Les enjeux

Début 2009, le Conseil départemental de la Lozère a entrepris la réalisation d'un plan d'équipement des collèges, qui s'attache à renforcer et affirmer l'utilisation des technologies dans les collèges du département, en mettant à disposition des équipements en adéquation avec les différents usages et besoins pédagogiques. Ce plan d'équipement prévoit notamment la mise à disposition de salles informatiques, d'accès Internet dans chaque salle de classe, de vidéoprojecteurs, d'outils de vidéo-conférence...

Dans ce contexte, et afin de répondre à la demande du personnel pédagogique, la direction informatique du Conseil départemental a décidé de revoir son système de mise à disposition des applications, et de changer de solution de virtualisation. En effet, la solution historiquement mise en place (Microsoft Terminal Services) n'apportait pas satisfaction aux utilisateurs qui se plaignaient de difficultés d'accès et de connexion aux applications et logiciels pédagogiques.

Le Conseil départemental a ainsi cherché une solution de virtualisation robuste, capable de répondre à cette problématique spécifique, mais également de s'intégrer facilement dans son infrastructure hétérogène et multi-domaine.

La solution

Les équipes informatiques du Conseil départemental ont étudié la solution AppliDis Fusion de Systancia et l'ont testé pendant 6 mois sur 2 « collèges en test ».

Lors de cette phase de test, la solution AppliDis Fusion a totalement convaincu et répondu aux attentes du Conseil départemental. La décision a donc été prise de la généraliser sur les 13 collèges du département et auprès des 2 500 collégiens. Après 2 ans de production, AppliDis s'est imposée comme essentielle auprès du Conseil départemental; de nouveaux déploiements ont été notamment effectués auprès des équipes administratives du Conseil départemental pour la mise à disposition d'applications métier et bureautiques.

Simplification des accès aux applications

L'architecture initiale du Conseil départemental posait problème à l'ensemble des professeurs car la connexion aux applications pédagogiques était complexe et longue. Pour chaque ouverture d'une application par un élève ou par un professeur, une multiple connexion était demandée (connexion au poste, connexion au serveur TSE, connexion à l'application). La mise en place de la solution AppliDis a permis de régler ce problème grâce à un système d'authentification intégré et unique, basé sur la connexion Windows des postes.

Intégration aisée dans une infrastructure multi-domaine

L'infrastructure IT du Conseil départemental, notamment pour l'administration des collèges, est une architecture complexe intégrant de multiples domaines Windows : un domaine Windows dans chaque collège. Grâce à sa facilité d'intégration et sa gestion intégrée des environnements multiples, le déploiement de la solution AppliDis a été rapide et simple à réaliser. L'ensemble des domaines Windows sont automatiquement remontés dans la console d'administration, et administrés d'une manière centralisée mais autonome; ce qui permet notamment une gestion facile des différents homonymes rencontrés.

Comptabilité avec les annuaires OpenLDAP et SCRIBE

Le Conseil départemental de la Lozère s'appuyant sur des annuaires de type OpenLDAP et SCRIBE, la solution de virtualisation choisie devait être compatible avec ce type de bases de données. Dans ce contexte, l'interopérabilité forte et la compatibilité avec la plupart des standards du marché d'AppliDis a été un point déterminant dans sa mise en œuvre. Les mises à jour des bases LDAP installées dans chaque collège du département sont facilitées : elles sont automatiquement réalisées chaque nuit dans chaque établissement et remontées en central au niveau du Conseil départemental.

Visibilité continue sur l'utilisation des ressources

Grâce au module de reporting et statistiques intégré à la console d'administration AppliDis, les équipes techniques du Conseil départemental ont une visibilité continue et en temps réel de l'utilisation des ressources mises en place dans l'ensemble des établissements : quelle application est utilisée, à quel moment, comment, par combien de personnes ?

À propos de Systancia

Acteur français reconnu dans le domaine de la virtualisation d'applications et de postes de travail, AppliDis Fusion bénéficie d'une forte croissance ces dernières années confirmée par des experts du domaine avec un titre de meilleure solution VDI en 2014 devant des acteurs historiques. Avec l'apport d'IPdiva, Systancia dispose aussi de la première offre française de sécurité d'accès à toute application, tout poste de travail, toute donnée depuis n'importe quel lieu et avec n'importe quel dispositif. Systancia s'efforce toujours de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, en misant sur la valeur technologique de ses produits et la proximité entre ses équipes et ses clients. Récemment, la Caisse des Dépôts et Consignations (aujourd'hui BPI), en entrant dans son capital aux côtés d'A Plus Finance déjà présent, a créé les conditions de l'accélération du développement à l'international de Systancia. www.systancia.com.

© Systancia 2016. Tous droits réservés. Systancia®, AppliDis®, IPdiva® sont des marques commerciales de Systancia qui peuvent être déposées en France ou dans d'autres pays. Toutes les autres marques commerciales et marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs